

## DURALEX : C'EST SIGNÉ ! ORLÉANS MÉTROPOLE DEVIENT OFFICIELLEMENT PROPRIÉTAIRE DU SITE HISTORIQUE

Ce jeudi 26 juin marque une étape décisive pour l'avenir de Duralex : l'acte de vente du site industriel de La Chapelle-Saint-Mesmin a été officiellement signé. Orléans Métropole devient ainsi propriétaire de l'intégralité du foncier, soit environ 8 hectares, berceau historique de l'iconique verrerie.



Photos officielles de la signature à retrouver sur l'[espace presse d'Orléans Métropole](#) (crédit photos : Orléans Métropole).

Cette acquisition, d'un montant total de 5,6 millions d'euros, s'inscrit dans le cadre du plan de cession validé par le tribunal de commerce d'Orléans le 26 juillet 2024. Elle constitue un soutien stratégique d'Orléans Métropole à la reprise de l'entreprise sous forme de SCOP (Société Coopérative et Participative), et un levier clé pour assurer la relance durable de l'activité.

### Un montage innovant au service de la réindustrialisation

L'opération repose sur un schéma original et sécurisé :

- Achat du site par Orléans Métropole auprès de la SCOP Duralex,
- Mise à disposition immédiate de la partie industrielle via une convention d'occupation précaire (COP), puis, à terme, un bail de longue durée avec option d'achat.

Ce dispositif permet à la SCOP de disposer rapidement d'une trésorerie solide, tout en garantissant à la collectivité la maîtrise publique du foncier. Le soutien d'Orléans Métropole est ainsi inscrit dans une vision de long terme, en faveur d'une réindustrialisation responsable, ancrée localement.

### Un soutien financier structurant

Le prix de vente, établi à 5,6 millions d'euros, sera versé en deux temps :

- 3,3 M€ dès aujourd'hui, à la signature de l'acte,
- 2,3 M€ d'ici le 26 février 2026.

Parallèlement, une convention d'occupation précaire d'une durée de deux ans a été signée, permettant à la SCOP de poursuivre son activité dans des conditions optimales. La redevance annuelle s'élève à 240 000 €.

